CONDITIONS GENERALES DE VENTE FEURST Date d'entrée en vigueur : mai 2022

Feurst SAS au capital de 300 000 euros dont le siège social est situé à Boulevard de la Boissonnette - 42110 FEURS, RCS Saint Etienne B 388 420 556

L'adresse ci-dessus est l'adresse pour les réclamations du Client.

FEURST et le Client sont collectivement dénommés les « Parties ».

1. PREAMBULE

- 1.1. Ces conditions générales de vente (ci-après les « Conditions ») régissent toutes les relations contractuelles entre la société FEURST SAS (ci-après « FEURST ») et son client professionnel (ci-après le « Client ») dès l'envoi d'un bon de commande par ce dernier à FEURST et ce, pour quelque produit que ce soit de la gamme FEURST (ci-après les « Produits »).
- 1.2. Ces Conditions s'appliquent également aux ventes de Produits via internet sur le site de FEURST accessibles par l'adresse url <u>www.feurst.fr</u> ou <u>www.turnkeyteeth.com</u> (ciaprès le « Site »).
- 1.3. Toute commande auprès de FEURST implique, de la part du Client, l'acceptation sans restriction ni réserve des Conditions. Toute stipulation contraire, et notamment, toutes conditions générales ou particulières émanant du Client, sont en conséquence inopposables à FEURST, sauf acceptation préalable et écrite de cette dernière.
- 1.4. Les Conditions sont systématiquement communiquées à tout Client qui en fait la demande et sont accessibles à tout moment sur le Site.
- 1.5. Les documents contractuels listés ci-après s'appliquent dans l'ordre de priorité décroissant suivant :
 - l'Accusé Réception de la commande adressé par FEURST au Client (le cas échéant);
 - 2. les conditions particulières applicables entre FEURST et le Client (le cas échéant) ;
 - les termes et conditions des contrats-cadre conclus avec le Client (le cas échéant);
 - 4. les présentes conditions générales de vente.
- 1.6. FEURST se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment les Conditions et, en tel cas, de les appliquer à toutes les commandes et contrats passés après la date de modification. Le fait que FEURST ne se prévale pas pendant une période donnée de l'une quelconque des stipulations des Conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite stipulation ou plus généralement des autres stipulations. De même, si l'une ou l'autre des stipulations est nulle en tout ou partie, la validité des stipulations restantes ne sera pas affectée.

Les Conditions annulent et remplacent celles diffusées antérieurement.

2. DISPONIBILTE DES PRODUITS

Les offres de Produits sont valables tant qu'elles sont visibles sur le Site et dans la limite des stocks disponibles.

L'indisponibilité d'un Produit due à une rupture de stock ne donnera droit à aucune compensation de la part de FEURST.

Afin de pouvoir au mieux satisfaire ses Clients, FEURST les invite à lui faire part au plus tôt de tout projet générant des Commandes au volume exceptionnel.

3. DEVIS - COMMANDE

- 3.1 Le Client pourra demander un devis à FEURST directement sur le Site.
- 3.2 Toute commande du Client deviendra ferme et définitive après son acceptation par l'envoie Accusé Réception par FEURST, soit par email soit sur le Site. L'Accusé Réception prime en cas de contradiction avec la commande.
- 3.3 Toutes les modifications ultérieures apportées à la commande pour quelque raison que ce soit, en particulier en termes de Produits ou de délais de livraison ne sont possibles qu'avec le consentement préalable exprès de FEURST.
- 3.4 En cas d'événements empêchant la pleine continuité des activités de FEURST (comme une situation de pandémie entraînant des pénuries de matières premières), FEURST pourra suspendre ou proposer une livraison partielle de la commande.

4. PRIX

- 4.1 Les prix sont indiqués en euros HT et hors frais d'emballage et de transport.
- 4.2 Les prix des Produits de la gamme FEURST sont ceux en vigueur sur le Site lors du passage de la commande par le Client. FEURST se réserve le droit, le cas échéant, de modifier sans préavis tout tarif figurant à titre indicatif dans la liste de prix adressée par FEURST au Client au début de chaque année civile et à tout moment sur le Site.
- 4.3 FEURST ne saurait se voir imposer une clause d'obtention automatique de meilleures conditions tarifaires consenties aux entreprises concurrentes, conformément aux dispositions de l'article L. 442-3 du Code de Commerce.
- 4.4 Remises ristournes. Le Client pourra bénéficier également de remises et ristournes selon les modalités déterminées d'un commun accord entre les Parties.
- 4.5 Frais de livraison. Les frais et charges de transport seront facturés au Client, sauf accord spécifique entre FEURST et le Client à un tarif variable selon le volume et le lieu de livraison. Ceci sera indiqué au Client avant de confirmer la commande dans l'Accusé de Réception.

5. MODALITES DE PAIEMENT

- 5.1 La facture est émise le jour de l'expédition des Produits.
- 5.2 Le paiement des factures s'effectue, sans escompte, réception de la facture par virement bancaire en euros sur le compte bancaire de FEURST dont les références sont indiquées sur la facture.
- 5.3 Des délais de paiement pourront être convenus d'un commun accord entre le Client et FEURST par écrit lors de la négociation commerciale. En tout état de cause, ces délais de paiement ne sauraient excéder 60 jours à compter de la date d'émission de la facture par FEURST, conformément aux dispositions de l'article L. 441-10 du Code de Commerce. Les conditions de règlement négociées entre les Parties pourront être suspendues ou résiliées sans préavis par FEURST en cas de changement de la situation particulière du Client ayant motivé l'attribution de ces conditions, et notamment en cas de dégradation de la situation financière du Client, suppression de garanties, retard de règlement, comportement déloyal du Client. En cas de dégradation du crédit-client du Client, FEURST peut également exiger toutes garanties utiles en vue de justifier de la bonne exécution des engagements pris en demandant notamment un acompte ou un règlement anticipé avant exécution de la Commande.
- 5.4 Les paiements sont toujours considérés comme s'appliquant en premier lieu à la dette la plus ancienne puis aux intérêts de retard. Les sommes exigibles ne peuvent en aucun cas donner lieu à retenue ou à compensation.
- 5.5 Toute somme devenue exigible porte, de plein droit et sans mise en demeure, intérêt à un taux égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la banque centrale européenne à son opération de

refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre en question, majoré de dix points. Le Client ne peut se dispenser de payer tout ou partie des sommes dues en raison de prétentions quelconques de sa part sans l'accord préalable de FEURST. L'indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement par facture impayée sera exigible de plein droit, le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.

5.6 Le non-respect d'une échéance quelconque de paiement entraine, au gré de FEURST, de plein droit et sans mise en demeure, la déchéance du terme en conséquence l'exigibilité immédiate des sommes encore dues à quelque titre que ce soit et la suspension de toute expédition.

6. DROIT DE RESERVE DE PROPRIETE

- 6.1 Les fournitures des Produits sont effectuées sous la garantie du droit de réserve de propriété, dans la mesure où celui-ci est admis par la législation du pays où se trouvent les Produits au moment de la réclamation. La présente clause signifie que le transfert de propriété des Produits livrés n'interviendra qu'après parfait paiement de leur prix.
- 6.2 Le paiement n'est réputé réalisé qu'après encaissement effectif du prix par FEURST. En cas de défaut de paiement par le Client de tout ou partie du prix, FEURST pourra reprendre possession des Produits livrés au Client. Dans le cas où le Client revendrait les Produits sous réserve de propriété, le Client s'engage à informer FEURST de l'identité du tiers-acquéreur et FEURST pourra, de plein droit, revendiquer entre les mains du tiers-acquéreur le prix des Produits non payés par le Client.

7. LIVRAISON / TRANSPORT / TRANSFERT DES RISQUES

7.1 Les délais de livraison courent à partir de la date de confirmation par Accusé Réception de la commande par FEURST.

Le délai de livraison est donné à titre indicatif à moins que FEURST et le Client n'en disposent autrement d'un commun accord.

En aucun cas FEURST ne sera tenue pour responsable d'un retard de livraison des Produits. La survenance d'un cas de Force Majeure, tel que défini à l'article 8.5 des Conditions, autorise FEURST, de plein droit, à suspendre les commandes en cours ou à les exécuter tardivement sans s'exposer à des indemnités, ou dommages et intérêts à l'égard du Client. Nonobstant ce qui précède, la responsabilité de FEURST ne pourra en aucun cas être engagée en cas de retard ou de suspension de livraison imputable au Client.

- 7.2 La livraison des Produits est réputée réalisée à l'adresse de livraison convenue entre les Parties.
- 7.3 Le Client doit vérifier l'état des Produits livrés lors de la livraison des Produits. Il appartient au Client de formuler toute réserve sur le bordereau de transport du transporteur pour les avaries, manquants, défauts apparents et adresser une copie à FEURST dans un délai maximum de 72 heures conformément à l'article L.133-3 du Code de commerce. A défaut de réserve expressément émise par le Client et de non-respect des formalités stipulées ci-dessus aucune réclamation ne pourra être acceptée et les Produits livrés seront réputés conformes en qualité et quantité. FEURST ne pourra pas être tenue responsable.
- 7.4 Si le Client n'accepte pas la livraison des Produits dans les XX jours suivant la notification par le Fournisseur au Client,

1.la livraison des Produits est réputée avoir été effectuée XX jours après le jour où le Fournisseur a notifié au Client l'expédition; et

2.le Fournisseur stockera les Produits jusqu'à ce que la livraison ait lieu, et facturera au Client tous les coûts et dépenses connexes (y compris l'assurance).

3. Si 8 jours après le jour où le Fournisseur a notifié au Client que les Produits étaient prêts à être livrés, le Client n'en a pas accepté la livraison effective, le Fournisseur peut disposer d'une partie ou de la totalité des Produits et, après déduction des frais raisonnables de stockage et de disposition, facturer au Client toute perte par rapport au prix des Produits.

8. RESPONSABILITE ET GARANTIE CONTRACTUELLES / FORCE MAJEURE / IMPREVISION

- 8.1 FEURST garantit que les Produits livrés sont en conformité avec la législation Européenne en vigueur. La responsabilité de FEURST ne saurait être engagée en cas de nonconformité à la législation du pays dans lequel le Produit est livré.
- 8.2 La garantie contractuelle FEURST est exclusive de tout régime, légal ou non, de responsabilité de FEURST tels que, notamment, la garantie légale des vices cachés ou le régime de responsabilité solidaire entre le fournisseur et le producteur prévu par la loi n° 98.389 du 19 mai 1998 telle que modifiée.

La garantie contractuelle de FEURST est d'une durée de 6 mois à compter de la date de livraison. Elle consiste exclusivement (i) soit à créditer le Client de la valeur des Produits reconnus défectueux par FEURST, (ii) soit à remplacer ceux-ci gratuitement, (iii) soit à procéder ou à faire procéder à leur mise en conformité.

Toute demande d'accord de retour du Client suivra la procédure de retour en vigueur mise en place par FEURST. Tout manquement au respect de ladite procédure entraînera un refus de prise en charge.

8.3 Sont exclus de la garantie :

- Les défauts des Produits dus à une négligence du Client (notamment les conditions de stockage, d'emballage et de montage);
- les Produits réparés ou usés;
- les Produits n'ayant pas été utilisés dans les conditions pour lesquelles ils ont été prévus ;
- les Produits non entretenus ou non montés conformément aux instructions du catalogue FEURST.
- 8.4 Sauf disposition légale contraire impérative, la responsabilité de FEURST est en toute hypothèse limitée au prix des Produits reconnus non conformes par FEURST. FEURST ne sera pas responsable des dommages immatériels, indirects et/ou consécutifs, tels que notamment les pertes d'exploitation.
- 8.5 La responsabilité de FEURST ne pourra en aucun cas être recherchée en cas de force majeure retardant, entravant ou paralysant l'exécution des obligations qui lui incombent. De façon expresse, seront considérés comme cas de force majeure, outre ceux habituellement retenus par la jurisprudence des cours et tribunaux français, les cas de grève internes ou externes à FEURST, lock-out, tout acte de guerre, émeute, acte de terrorisme, cyberattaque, intempéries, tremblement de terre, incendie, tempête, inondation, dégâts des eaux ou autre catastrophe naturelle, épidémie, pandémie, pénurie d'énergie, d'eau, de matières premières, les accidents ou évènements de toutes causes entraînant le chômage ou l'arrêt de tout ou partie de l'usine de FEURST et/ou de ses fournisseurs et/ou de ses soustraitants, blocage ou perturbation des moyens de transport et d'approvisionnement, l'indisponibilité ou la rupture de stocks de produits commandés chez l'un de ses fournisseurs ou sous-traitants, restrictions gouvernementales ou légales, perturbations dans les télécommunications y compris le réseau internet et téléphonique et tous autres cas indépendants de la volonté des parties, empêchant l'exécution normale du présent contrat.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

- 8.6 En cas de changement de circonstances, en considération desquelles le contrat soumis aux Conditions a été conclu, imprévisible lors de sa conclusion et rendant son exécution excessivement onéreuse pour l'une des Parties, les Parties s'engagent à renégocier loyalement les termes de leur contrat de manière à rétablir son équilibre initial. Pendant la négociation, le contrat continuera d'être exécuté tel qu'il a été négocié, durant une période d'un (1) mois. À défaut d'accord à l'issue de ce délai, les Parties pourront convenir d'un commun accord de la résiliation de leur contrat. À toutes fins utiles, il est précisé que les Conditions excluent expressément le régime légal de l'imprévision prévu à l'article 1195 du Code Civil.
- 8.7 Les éventuelles reprises de Produits neufs conformes à la demande du Client ne pourront se faire que sur des Produits figurant sur la liste de prix en vigueur au moment de la demande du Client, dans un délai maximum de 12 mois à compter de la date de livraison, et avec une décote de 20 % pour frais administratifs par rapport à la facturation d'origine.

9. INFORMATIONS SUR LES PRODUITS

Les renseignements et photographies figurant dans les catalogues et prospectus ou supports multimédias (digitaux, vidéo, etc.), sont donnés à titre indicatif et ne sont pas contractuels. FEURST satisfait à son obligation de renseignement concernant les Produits dans les fiches techniques, manuels de configuration et notices de Produits ; il appartient au Client d'informer sa propre clientèle s'agissant notamment des conditions d'installation, d'utilisation des Produits et des mesures de sécurité à respecter, en adaptant et complétant l'information fournie par FEURST aux produits du Client et à sa typologie de clientèle. FEURST se réserve le droit de modifier à tout moment les Produits ainsi que les informations techniques et commerciales les concernant.

À ce titre, FEURST avertit le Client qu'il lui appartient de s'assurer que chaque Produit est accompagné des notices et instructions exigées par la règlementation applicable.

10. CONFIDENTIALITE

Le Client s'engage à une stricte confidentialité pour toutes les informations recueillies dans le cadre de ses relations avec FEURST. Le Client doit, notamment, prendre toutes mesures pour que les spécifications, formules, dessins, plans relatifs communiqués dans le cadre de ses offres ne soient divulgués à un tiers, soit par lui-même, soit par des préposés, intervenants permanents ou occasionnels, fournisseurs ou sous-traitants. Cette obligation de confidentialité sera maintenue pendant toute la durée d'exécution de la Commande, ainsi que pendant une durée de cinq années au-delà de celle-ci. Dès la fin de l'exécution de la commande, le Client s'engage à restituer immédiatement à FEURST, à sa demande, tous documents confidentiels ou non s'y rapportant.

11. ANTICORRUPTION - CONTROLE DES EXPORTATIONS

Chacune des Parties réalise ses obligations au titre des commandes en conformité avec les lois et règlements en vigueur qui lui sont applicables, et s'engage à respecter toutes les lois en vigueur visant à lutter contre la corruption et le blanchiment de capitaux., notamment le U.S. 1977, le Foreign Corrupt Act (FCPA), la Convention de 1997 de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (Convention anti-corruption de l'OCDE), les lois françaises et

notamment la loi française anticorruption de 2017 (Loi Sapin II) et toutes autres lois et statuts anticorruption applicables.

L'importation et la revente des Produits par le Client sont réalisées sous sa seule responsabilité, et ne devra en aucune manière constituer une violation aux lois et règlements en vigueur dans le pays d'importation des Produits. Il appartient au Client de prendre à sa charge tous les frais liés à une nécessaire mise en conformité des Produits, de leurs emballages selon les lois et règlements applicables dans le pays d'importation.

Le Client est seul responsable de la vente, de la commercialisation et de la distribution des Produits dans le pays d'importation qu'il s'engage à réaliser en parfaite conformité avec les lois et règlements en vigueur dans ce pays. En aucun cas FEURST ne pourra être responsable pour tout manquement ou violation aux lois et réglementations en vigueur dans le pays d'importation du fait de l'importation et/ou de la distribution et/ou de la commercialisation des Produits dans ce pays. Le Client s'engage à indemniser FEURST ses filiales et/ou tout autre entité appartenant au Groupe SAFE contre toute réclamation, condamnation, pénalité, perte et dépense résultant directement ou indirectement de la violation ou du manquement aux lois en vigueur dans le pays d'importation du fait des Produits, de leur introduction, distribution et commercialisation dans ce pays.

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le Client reconnaît que FEURST est titulaire à titre exclusif de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle portant sur les Produits, et qu'aucun droit d'exploitation desdits droits ne lui est conféré, hormis le seul droit d'utiliser les

Produits dans les conditions visées aux présentes.

Le Client s'interdit expressément d'utiliser les Produits pour un autre objet que celui pour lequel ils ont été conçus.

Toute autre utilisation des Produits, des marques de FEURST et plus généralement de quelque élément que ce soit appartenant à FEURST (texte, logo, photographie, élément visuel etc.) est constitutive d'une contrefaçon de droits et sanctionnée comme telle au regard du Code de la propriété intellectuelle sauf autorisation préalable, écrite et expresse de FEURST.

Plus généralement, le Client s'engage à ne pas porter atteinte à FEURST de quelque manière que ce soit, et s'engage notamment à ne pas porter atteinte à l'image de marque de FEURST aux marques, noms de domaine, noms de gammes, Produits ou services utilisés par et/ou appartenant à FEURST. Le Client qui aurait connaissance d'une quelconque contrefaçon des droits de propriété intellectuelle détenus par FEURST devra en informer immédiatement FEURST par écrit et lui communiquer toute information en sa possession.

Dans les limites autorisées par la loi, FEURST ne pourra voir sa responsabilité engagée envers le Client et/ou les tiers pour toute réclamation relative aux droits de propriété intellectuelle portant sur les Produits.

13. TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Lors de la passation d'une commande de Produits, le représentant du Client peut être amené à fournir des données à caractère personnel qui seront recueillies par et/ou pour le compte de FEURST.

FEURST procède à la collecte et au traitement de ces données pour l'exécution des Commandes liées à la relation commerciale entre les Parties.

FEURST a mis en œuvre des procédures en vue de respecter les dispositions et obligations légales et réglementaires en vigueur en matière de protection des données personnelles.

Conformément à ces mêmes dispositions, le représentant du Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement de ses données. Pour exercer ses droits le représentant du Client pourra s'adresser à FEURST en y joignant une copie de sa pièce d'identité afin de justifier de cette dernière. Le représentant du Client bénéficie également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. FEURST s'engage à garantir une protection élevée des données personnelles de ses Clients.

14. SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le Client convient que les Parties pourront avoir recours à la signature électronique via une plateforme et reconnaissent que cette signature électronique aura la même valeur légale qu'une signature manuscrite dès lors qu'elle satisfait à la législation en vigueur en la matière.

15. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les Conditions, et plus généralement les relations commerciales habituelles entre FEURST et le Client, sont soumises au droit français excluant expressément l'application de la Convention de Vienne sur la Vente Internationale de Marchandises du 11 avril 1980.

La langue des Conditions est la langue française.

Toute contestation qui surviendrait entre FEURST et le Client sera soumise à la compétence du tribunal de Lyon (France) au cas où FEURST et le Client ne parviendraient pas au règlement amiable de cette contestation dans un délai raisonnable.